

Conseil municipal du 31 mars 2025 Les principales délibérations

Le Conseil municipal s'est réuni ce lundi 31 mars. Parmi les principaux points à l'ordre du jour, les élus ont voté une contribution financière destinée à soutenir les communes et EPCI sinistrés par les crues dans le département de Seine-et-Marne et renouveler une nouvelle convention d'objectifs et de financements pour le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).



Fonds de solidarité de l'AMF77 : contribution financière aux communes et EPCI à fiscalité propre touchés par des inondations

Les épisodes de fortes pluies deviennent de plus en plus fréquents et violents, saturant les sols qui peinent à absorber l'eau. Liés au dérèglement climatique, ces événements météorologiques extrêmes menacent à chaque fois davantage les habitations et les infrastructures de la région. Face à ce constat, l'Association des Maires de Seine-et-Marne (AMF77) a ouvert **un « fonds solidarité »** destiné à apporter un soutien financier aux communes et EPCI durement touchés par les crues, et ce depuis les inondations de 2016. Ce compte a été abondé en son temps sur la base du volontariat des communes et EPCI pour un montant de 375 000 €.

Ainsi, selon des priorités ciblant les bâtiments publics ou véhicules techniques, l'AMF77 a apporté un soutien financier total de près de 350 000 € à des communes et EPCI seine-et-marnais. Au regard des inondations qui ont durement touché notre département en 2024, le Bureau de l'AMF77 a souhaité réamorcer ce fonds pour répondre favorablement aux sollicitations de certains élus seine-et-marnais dont des équipements publics ont été sinistrés.

Il est ainsi proposé à chaque commune et EPCI seine-et-marnais de participer à cet effort de solidarité sous la forme d'une dotation dont le rôle ne se substituera ni à L'État, ni aux compagnies d'assurances mais tout simplement d'aider à la remise en état, dans l'urgence, de ces équipements publics. **La ville de Moissy apportera sa contribution à ce fonds à hauteur de 1500€.**



Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : convention d'objectifs et de financement 2024-2025

Une nouvelle convention relative au **Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** va être signée pour la période du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025. Cette convention a pour objectif de financer et encadrer l'accompagnement scolaire proposé par l'Espace Arc-en-Ciel. Ce dispositif s'adresse aux enfants du primaire (CE2 à CM2) nécessitant un soutien dans leurs devoirs et une ouverture culturelle pour favoriser leur réussite scolaire. En parallèle, des actions sont menées pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif et renforcer leur lien avec l'école.

Le programme est financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF), dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et du Projet éducatif de territoire (PEDT). Après plusieurs années et des résultats positifs pour les enfants et les familles, il est opportun de le reconduire.

Ainsi, le conseil municipal autorise la signature de cette convention de financement, permettant à la Ville de recevoir les fonds nécessaires pour poursuivre ce dispositif en faveur des enfants et de leurs parents.